



Études chorégraphiques

Le cursus diplômant danse commence à partir de 8 ans. Il peut être suivi à l'issue du parcours « Premiers pas » proposé par le conservatoire (jardin, éveil musical et corporel, initiation danse 1 et 2) ou peut être commencé à partir de 8 ans ou plus sur examen d'entrée. Il s'articule autour d'une discipline principale (danse classique, danse contemporaine ou danse jazz) à laquelle s'ajoutent des disciplines et enseignements complémentaires.

Les équipes pédagogiques forment les élèves à une pratique amateur de qualité et peuvent également les accompagner dans un projet à visée professionnelle.

Tout au long de l'année, les élèves danseurs et danseuses participent à des représentations à l'auditorium du conservatoire ou hors les murs (Centre Pompidou, Opéra-Théâtre, etc.) et vivent ainsi leurs premières expériences fondamentales de la scène.

Ce cursus diplômant danse peut être suivi :

- > **En horaires traditionnels** (p.42)
à partir de 8 ans
- > **En classes à horaires aménagés danse (CHAD)** (p.44)
à partir de 8 ans





PARCOURS DIPLÔMANT (CURSUS EN CYCLES)

DANSE EN HORAIRES TRADITIONNELS

1^{er} CYCLE (à partir de 8 ans)

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES DOMINANTES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES
1 ^{er} CYCLE 1 ^{re} ANNÉE	3 à 5 ans	▶ Cours de danse : 3 x 1h15 (classique, contemporain et jazz)	
1 ^{er} CYCLE 2 ^e ANNÉE		▶ Cours de danse : 3 x 1h15 (classique, contemporain et jazz)	
1 ^{er} CYCLE 3 ^e ANNÉE		▶ Cours de danse classique : 2 x 1h15 ▶ FM danse 1 ^{er} cycle : 1h** (pour validation du cycle)	Danse contemporaine : 1h15 Danse jazz : 1h15

2^e CYCLE (à partir de 11 ans)

2 ^e CYCLE 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e ET 4 ^e ANNÉES	3 à 5 ans	▶ Cours de danse : 3 x 1h30 (classique, contemporain ou jazz) ▶ FM danse 2 ^e cycle : 1h**	Danse classique, contemporaine ou jazz : 1h30
--	-----------	--	---

3^e CYCLE (à partir de 14 ans)

3 ^e CYCLE	2 ans*	▶ Cours de danse : 4 x 1h30 (classique, contemporain ou jazz) ▶ FM danse 3 ^e cycle : 1h**	▶ Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire ▶ Complémentaire : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz ▶ Optionnelle : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz, culture chorégraphique, UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
----------------------	--------	--	--

3^e cycle spécialisé

3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 ans*	▶ Cours de danse : 4 x 1h30 ou 2h (classique, contemporain ou jazz) ▶ UV formation musicale danse niveau 3 ^e cycle : 1h** ▶ UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) ▶ UV culture chorégraphique	▶ Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire ▶ Complémentaire : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz ▶ Optionnelle : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz
------------------------------------	--------	--	---

Examen devant jury : Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)

L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV danse (dominante).

ACCÈS, VALIDATION ET OBSERVATIONS

Entrée en 1^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique et en fonction des places disponibles

L'élève peut demander à suivre et à valider son année de FM danse à partir de la 2^e année du cycle

En cas de double cursus danse et musique, le suivi du cours de FM musique est obligatoire et le cours de FM danse est optionnel

Examen de fin de cycle devant jury extérieur + contrôle continu

À partir du 2^e cycle, le cours de FM danse est obligatoire (pendant 1 an minimum) jusqu'à l'obtention de l'UV, même si l'élève suit un cours de FM musique

Examen de fin de cycle devant jury extérieur + contrôle continu

Examen devant jury extérieur pour l'obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)

Examen devant jury : Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)
L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation de l'examen de l'UV danse (dominante)

- ▶ UV complémentaire
- ▶ UV FM danse 3^e cycle
- ▶ UV AFCMD
- ▶ UV culture chorégraphique
- ▶ UV ensemble chorégraphique

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique

** Jusqu'à l'obtention de l'UV



Pour entrer au département danse, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs.

IMPORTANT : pour suivre le cursus danse, un certificat médical d'aptitude à la pratique intensive de la danse est exigé chaque année, au moment de l'inscription.

DANSE EN HORAIRES AMÉNAGÉS

1^{er} CYCLE (à partir de 8 ans)

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES DOMINANTES
CE 2 : 1 ^{er} CYCLE 1 ^{re} ANNÉE	3 à 4 ans	▶ Cours de danse classique, contemporain et jazz : 3 x 1h15
CM 1 : 1 ^{er} CYCLE 2 ^e ANNÉE		▶ Cours de danse classique, contemporain et jazz : 3 x 1h15 ▶ FM danse 1 ^{er} cycle : 1h
CM 2 : 1 ^{er} CYCLE 3 ^e ANNÉE		▶ Cours de danse classique : 2 x 1h15 ▶ FM danse 1 ^{er} cycle : 1h

Examen de fin de cycle devant jury extérieur + contrôle continu

2^e CYCLE (à partir de 11 ans)

2 ^e CYCLE 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e ET 4 ^e ANNÉES	3 à 5 ans	▶ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 3 x 1h30 ▶ FM danse 2 ^e cycle : 1h (obligatoire même si l'élève suit un cours de FM musique)
---	-----------	--

Examen de fin de cycle devant jury extérieur + contrôle continu

3^e CYCLE (à partir de 14 ans)

3 ^e CYCLE	2 ans*	▶ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 4 x 1h30 ▶ FM danse 3 ^e cycle si l'UV de FM danse 2 ^e cycle n'est pas validée
----------------------	--------	--

Examen devant jury extérieur pour l'obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)

3^e CYCLE SPÉCIALISÉ (à partir de 14 ans)

3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 ans*	▶ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 4 x 1h30 ▶ UV formation musicale danse niveau 3 ^e cycle : 1h** ▶ Culture chorégraphique : 2h tous les 15 jours** ▶ Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : 2h tous les 15 jours**
------------------------------------	--------	--

Examen devant jury : Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC).

L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV danse (dominante).

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision du jury

** Jusqu'à l'obtention de l'UV

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

Danse classique, contemporaine
ou jazz (selon la dominante choisie) : 1h15

Danse contemporaine : 1h15
Danse jazz : 1h15

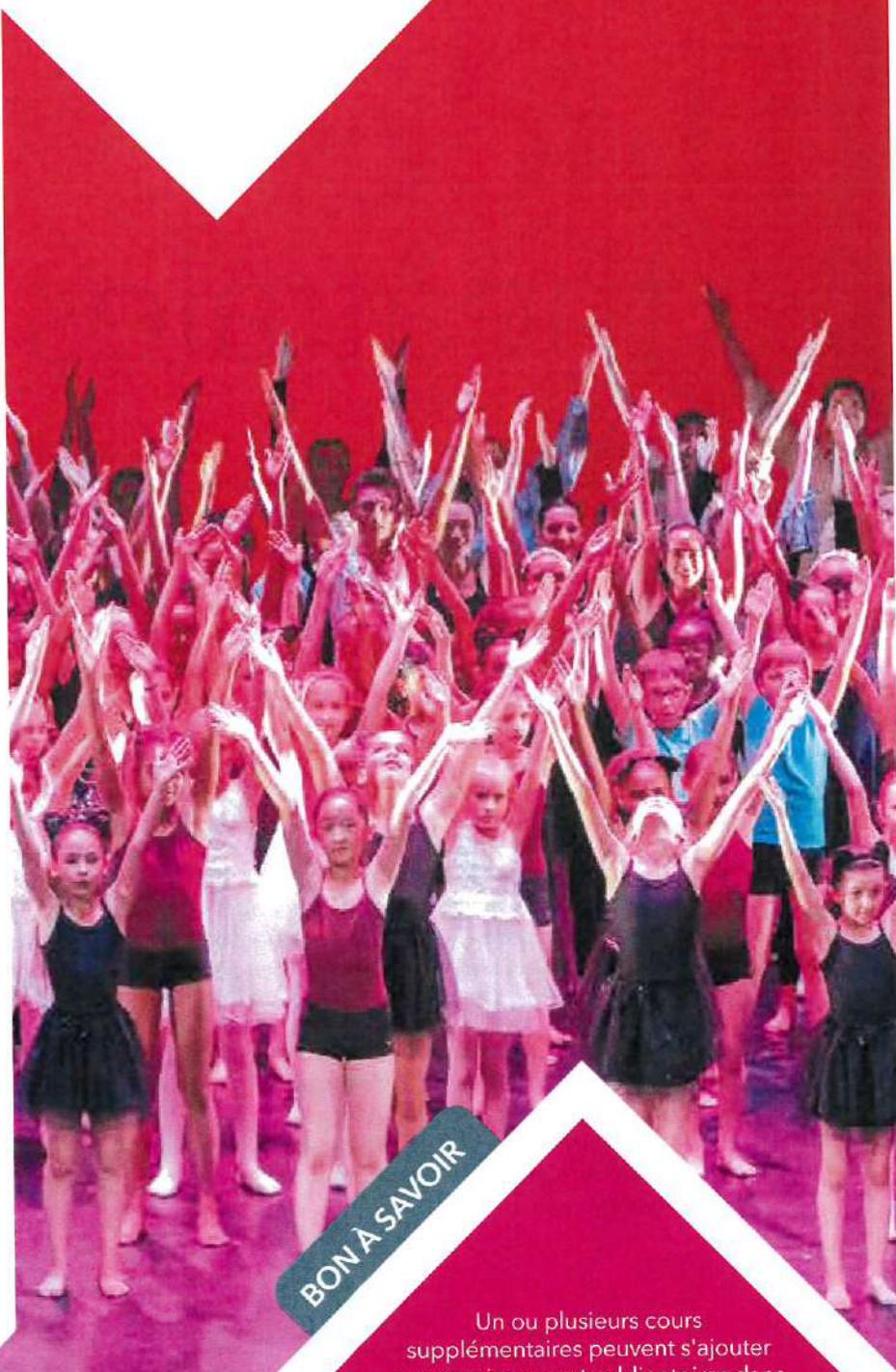
Danse classique, contemporaine
ou jazz (selon la dominante choisie) : 1h30

Danse classique, contemporaine
ou jazz (selon la dominante choisie) : 1h30

Danse classique, contemporaine ou jazz
selon la dominante choisie) : 2 x 1h30

LE POST-DEC

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DEC et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de danse. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une demande écrite doit être adressée au directeur du conservatoire.



BON A SAVOIR

Un ou plusieurs cours supplémentaires peuvent s'ajouter aux enseignements obligatoires dans le but de découvrir une troisième discipline ou de renforcer les techniques dominantes ou complémentaires.

Un parcours accompagné peut être exceptionnellement proposé.



Études théâtrales

L'enseignement du théâtre est une école de vie autant que l'école des récits rêvés ou réels du monde. Sa pratique se conjugue du collectif à l'individuel. C'est dans l'esprit d'une pédagogie de recherche que nous souhaitons animer le département théâtre du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Eurométropole de Metz. C'est-à-dire, une pédagogie où chaque élève désirent s'engager dans l'étude de l'art dramatique bénéficiera d'une attention personnelle pour lui permettre de s'épanouir artistiquement, au milieu d'autres, avec lesquels il ira à la découverte du processus de création dans lequel s'inscrit le théâtre, dit également art dramatique, autant celui d'aujourd'hui que d'hier.

Pour entrer en département théâtre, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs pour les élèves d'initiation, de 1^{er} cycle, de 2^e cycle et de 3^e cycle.

Un cursus en horaires adaptés est proposé à partir de la seconde pour le cycle diplômant théâtre en partenariat avec le Lycée Fabert (voir pages 8 et 9). Le 3^e cycle spécialisé et la classe préparatoire sont accessibles sur concours organisé conjointement avec le CRR du Grand Nancy.



LE PARCOURS LIBRE THÉÂTRE

ORGANISATION ET CONTENUS

Le parcours libre théâtre permet de poursuivre ou débiter une pratique théâtrale sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre. Il peut être proposé à des adultes qui souhaitent renouer ou débiter, avec une pratique théâtrale. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

CONDITIONS D'ACCÈS

Toute demande de parcours libre doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

NIVEAU

DURÉE

INITIATION
13 - 15 ANS

1 à 2 ans

1^{er} CYCLE
À PARTIR
DE 16 ANS

1 à 2 ans

2^e CYCLE
À PARTIR
DE 17 ANS
RÉVOLUS

2 ans

3^e CYCLE

1 ou 2 ans

**3^e CYCLE
SPÉCIALISÉ
CPES***
18 - 25 ANS

2 ans

* Classe Préparatoire
à l'Enseignement
Supérieur

THÉÂTRE

EMPS HEBDO

VALIDATIONS
ET RÉCOMPENSESOBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
ET MODULES COMPLÉMENTAIRES

1h30

Fin de cycle : pas d'évaluation.
Pour les élèves souhaitant entrer
en 1^{er} cycle, un examen spécifique
est organisé

Cet atelier a pour objectif de sensibiliser des adolescents
au jeu théâtral (dire et agir dans l'espace et devant les autres,
jeux d'improvisations, exercices collectifs...).

1 x 3h

Obtention de fin de 1^{er} cycle :
contrôle continu + examen de fin
de cycle avec passage devant jury

À partir du désir de théâtre de l'élève, il s'agit de le confronter
aux exigences de l'art du théâtre aussi bien de façon individuelle
que collective.

1^{re} année : 4h30
2^e année : 6h

Obtention de fin de 2^e cycle :
contrôle continu + examen de fin
de cycle avec passage devant jury

En 1^{re} année : apprentissage des bases techniques de l'art de
l'acteur. Fortifier sa culture théâtrale et se confronter au répertoire
essentiellement classique.

En 2^e année : approfondissement du processus entamé en
1^{re} année (découverte des codes de jeux propres à différents
répertoires, alexandrins). Les auteurs abordés permettront d'ouvrir
au répertoire contemporain. Il sera demandé aux élèves de
commencer à avoir une démarche dramaturgique argumentée.
Pour ce cycle, en plus des deux modules obligatoires - Interprétation
(4h30) et Technique vocale (1h) - il est fortement conseillé de
suivre le module complémentaire de training psychocorporel (2h).

7h

Obtention du Certificat d'Études
Théâtrales (CET) : contrôle continu
+ examen de fin de cycle avec
passage devant jury

Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre
et développement de sa propre créativité de façon individuelle
et collective. Pour ce cycle, en plus du module obligatoire,
le module de training psychocorporel (2h) est très fortement
conseillé.

20h
(réparties
sur les CRR
de l'Eurométropole
de Metz
et du Grand Nancy)

Obtention du Diplôme d'Études
Théâtrales (DET) : contrôle continu
+ examen de fin de cycle
avec passage devant jury

Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et
de l'interprétation, initiation aux arts du masque, initiation à l'art
du clown, initiation à la danse et au chant, développement de sa
propre créativité de façon individuelle et collective, apprentissage
d'une exigence et d'une rigueur professionnelles.



! **Bon à savoir :**

Un dépliant présentant en détail le 3^e cycle spécialisé
et la classe préparatoire à l'enseignement supérieur
est disponible en téléchargement sur notre site internet.

Le post-DET : il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DET
et qui sont en préparation de concours aux écoles
supérieures de théâtre.

Pour bénéficier de ce parcours limité à une année
renouvelable une fois, une demande écrite doit être
adressée au directeur du conservatoire.

Suivi pédagogique de l'élève



ÉVALUATION

Les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis, mais peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et prévenir ainsi la déception d'un échec à l'examen de fin de cycle.

OUTILS D'ÉVALUATION

Ils sont issus des objectifs généraux de chaque cycle, objectifs définis par les équipes pédagogiques sous la responsabilité du directeur. L'évaluation se fait à l'aide de plusieurs outils :

CONTRÔLE CONTINU

Il s'organise dans toutes les disciplines et se présente sous plusieurs formes : notes et appréciations habituelles du professeur, contrôles ponctuels « interclasses », auditions... La prise en compte du contrôle continu diffère selon le niveau des élèves : 75 % en 1^{er} cycle, 50 % en 2^e cycle et 25 % en 3^e cycle. Il n'est pas pris en compte pour l'épreuve instrumentale ou vocale de la fin du 3^e cycle spécialisé. Les bulletins constituent un élément essentiel dans l'évaluation du contrôle continu. Deux aspects sont principalement évalués et commentés dans chaque bulletin : l'investissement de l'élève et les résultats obtenus. L'évaluation est exprimée par des mentions : Très bien, Bien, Assez bien, Passable, Insuffisant.

EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Les épreuves de fin de cycle sont évaluées par un jury composé du président (le directeur ou son représentant) et d'un ou plusieurs spécialistes de la discipline concernée, extérieurs à l'établissement. Ces épreuves peuvent être publiques à partir du 3^e cycle. Cet examen ne comporte qu'une session. Un élève qui n'a pas pu se présenter devant le jury de fin de cycle en fin d'année peut être autorisé, selon l'avis de son professeur et après une demande motivée auprès du directeur, à se représenter. Cela ne peut être fait que dans un délai ne dépassant pas une semaine après la date initiale ou en début d'année scolaire suivante et dans le degré immédiatement supérieur à celui dans lequel il était à la fin de l'année scolaire précédente. Dans ce cas, il est impératif de produire un document attestant des raisons pour lesquelles l'élève n'a pas pu se rendre à l'examen (certificat médical, autre examen, etc.). Le jury émet un avis en fonction de la prestation des élèves pour tous les examens. Pour le 3^e cycle et le 3^e cycle spécialisé, il se prononce sur l'obtention (ou non) de l'UV dominante des CEM, CEC, CET ou des DEM, DEC, DET. Cet avis se décompose en 3 mentions : avis favorable, avis réservé, avis défavorable. L'avis favorable peut être assorti de mentions : Bien, Très bien ou Très bien à l'unanimité. Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer lors des examens, à l'exception des enregistrements effectués par le CRR pour usage interne. Après la proclamation des résultats, les candidats ont la possibilité de s'entretenir avec le jury. Les décisions du jury sont sans appel.



Au mois de juin, un conseil de cycle se réunit. Au vu du contrôle continu et de l'avis du jury, il se prononce, pour chacun des élèves, sur le passage dans le cycle supérieur, du maintien dans le cycle ou d'une réorientation éventuelle, voire d'un arrêt de la scolarité.

RÉCOMPENSES

- > **Fin de 1^{er} cycle** : passage en 2^e cycle avec ou sans mention.
- > **Fin de 2^e cycle** : UV permettant l'obtention du Brevet d'Études Musicales (BEM).
- > **Fin de 3^e cycle** : UV permettant l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM), le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) ou le Certificat d'Études Théâtrales (CET) avec ou sans mention.
- > **Fin de 3^e cycle spécialisé** : UV permettant l'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM), le Diplôme d'Études Théâtrales (DET) ou le Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC). L'obtention de cette UV est du ressort exclusif du jury, lequel est souverain pour la prise de cette décision.

En ce qui concerne les disciplines instrumentales, le DEM se compose des unités suivantes :

- UV dans la discipline dominante mention Bien ou Très Bien
- UV en formation musicale : 3C2 + analyse (ou culture musicale) 1^{er} cycle
- UV en lecture à vue et / ou UV spécifique
- UV de musique de chambre ou ensemble (hors symphonique, harmonie ou big band)
- UV de pratique collective (orchestre symphonique, harmonie ou big band)

En ce qui concerne les disciplines chorégraphiques, le DEC se compose des unités suivantes :

- UV dans la discipline dominante
- UV en formation musicale - danse
- UV de culture chorégraphique
- UV d'analyse fonctionnelle du corps et du mouvement dansé (AFCMD)

En ce qui concerne les disciplines d'art dramatique, le DET se compose des unités suivantes :

- UV dans la discipline dominante (spectacle de fin de cursus)
- UV projets personnels
- UV projet collectif interdisciplinaire
- UV contrôle continu
- UV facultative : atelier de préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures ouvert à tous les élèves de cycle spécialisé intéressés : 3 heures consécutives toutes les trois semaines sur l'année à instituer de novembre à avril.

CERTIFICATS ET DIPLÔMES

Si toutes les UV nécessaires ont été obtenues, les diplômes et certificats seront remis. Ils sont signés par le Président de l'Eurométropole de Metz et le directeur du conservatoire. Ils pourront être retirés au secrétariat de la scolarité à partir du mois de novembre (un seul original pouvant être délivré) et ne pourront en aucun cas être envoyés par courrier. Pour les autres niveaux, des attestations sont délivrées sur demande auprès du secrétariat de la scolarité.

Inscription et réinscription

INSCRIPTION SANS EXAMEN D'ENTRÉE

En fonction des places disponibles, le conservatoire accueille sans examen d'entrée :

- > les enfants de niveau scolaire moyenne section maternelle : jardin musical
- > les enfants de niveau scolaire grande section maternelle : éveil musical et corporel (atelier commun)
- > les enfants de niveau scolaire cours préparatoire (à partir de 6 ans) : initiation musicale, initiation danse
- > à partir de 7 ans (CE1) en musique : 1^{er} cycle 1^{re} année
- > à partir de 7 ans (CE1) en danse : initiation danse 2
- > à partir de 9 ans sous conditions de places disponibles selon les instruments demandés : 1^{er} cycle 1^{re} année (débutants)
- > à partir de 12 ans : cours du département culture et création (excepté les classes de direction d'orchestre et de chœur)
- > à partir de 13 ans : initiation théâtre
- > à partir de 14 ans : parcours accompagné, sous certaines conditions
- > les adolescents et adultes débutant un instrument sous certaines conditions
- > tous les adultes ou adolescents à partir de 15 ans : formation musicale adulte, initiation à la polyphonie en musique
- > sur avis du professeur, tous les publics en pratique collective

Ces inscriptions se font à partir du printemps sur le site du conservatoire, rubrique « (Ré)Inscrivez-vous ». La confirmation de l'inscription est envoyée par courriel au plus tard fin août, l'attribution se fait en fonction du nombre de places disponibles.

INSCRIPTION AVEC EXAMEN D'ENTRÉE

Pour les non-débutants, âgés de :

- > 7 ans et plus pour la musique
- > 8 ans et plus pour la danse
- > 16 ans et plus pour le théâtre

L'entrée au conservatoire se fait sur examen organisé chaque année. L'inscription à l'examen est à effectuer à partir du printemps sur le site internet, rubrique « (Ré)Inscrivez-vous » en sélectionnant la discipline choisie. L'admission est en fonction du niveau et du nombre de places disponibles.

RÉINSCRIPTION

Les réinscriptions se font exclusivement via l'espace DuoNET (lien disponible sur la page d'accueil du site internet du conservatoire). L'élève souhaitant présenter l'examen d'entrée en 3^e cycle spécialisé devra remplir un formulaire d'inscription spécifique. Ce formulaire est accessible sur le site du conservatoire. Les dates du calendrier des réinscriptions sont communiquées sur notre site internet.



CHRONOLOGIE DES ADMISSIONS

JANVIER - FÉVRIER

Procédure de pré-inscription en ligne en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

MARS - AVRIL - MAI

Procédure d'admission en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

MAI - JUIN

- > Pré-inscriptions Parcours Premiers pas musique et danse (horaires traditionnels) : jardin, éveil, initiation
- > Examen d'entrée des candidats extérieurs pour toutes les disciplines instrumentales et dominante chant choral et pour les niveaux suivants : 1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle

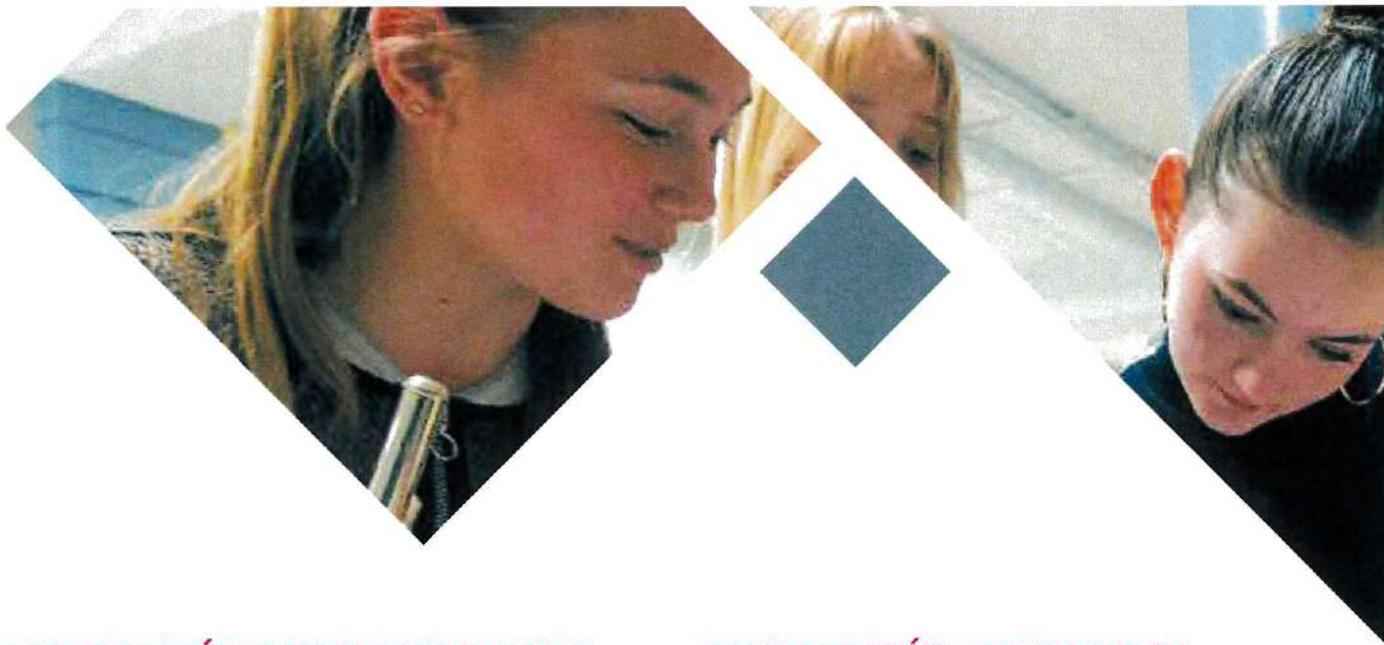
SEPTEMBRE

- > 2^e session d'examen d'entrée des candidats extérieurs (organisée sous réserve de place) pour toutes les disciplines instrumentales et dominante chant choral et pour les niveaux suivants : 1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle
- > Stage et examen d'entrée en danse, chant, théâtre
- > Examen d'entrée en jazz
- > Examen d'entrée en direction de chœur et d'orchestre

OCTOBRE

- > Examen d'entrée en 3^e cycle spécialisé en musique et danse





MODALITÉS D'EXAMEN POUR L'ENTRÉE EN 1^{ER} CYCLE, 2^E CYCLE, 3^E CYCLE

Pour les non-débutants, âgés de 7 ans et plus (excepté les cours d'adultes en formation musicale et en initiation à la polyphonie)

POUR LES INSTRUMENTISTES

L'élève postulant pour une entrée dans un cycle préalablement défini présente une pièce (ou deux maximum) de son choix et d'un niveau de difficulté correspondant à celui du cycle pour lequel il se présente. Afin d'évaluer le niveau du candidat en formation musicale, un test progressif est associé à l'examen instrumental. L'examen de formation musicale comporte une partie chantée.

POUR LE CHANT

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée. La pièce interprétée pour l'examen sera définie en concertation avec le professeur pendant le stage.

POUR LA DANSE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

POUR LE THÉÂTRE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

MODALITÉS D'EXAMEN POUR L'ENTRÉE EN 3^E CYCLE SPÉCIALISÉ

POUR LES INSTRUMENTISTES ET LA FORMATION MUSICALE

- > Épreuves : 15 min de répertoire + entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus) + pour les candidats extérieurs, un test de formation musicale (ou une attestation de niveau dans le cadre d'une mutation).
- > Les morceaux imposés sont affichés au CRR 6 semaines avant le concours.

POUR LE THÉÂTRE, LA DANSE ET LE CHANT

- > Stage de préparation obligatoire, les inscrits seront convoqués par courriel par le service de la scolarité.
- > Épreuves :
 - Pour le chant, les élèves définissent avec les professeurs les contenus de l'épreuve lors du stage de préparation + entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)
 - Pour la danse, les candidats présentent une variation + entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)
 - Pour le théâtre, les élèves présentent 1 scène classique, 1 scène contemporaine et 1 parcours libre. Une des 3 propositions au moins doit être dialoguée, chaque épreuve ne devant pas dépasser 3 minutes et l'ensemble ne devant pas dépasser 15 min.



MODALITÉS D'EXAMEN POUR L'ENTRÉE EN JAZZ - TOUS CYCLES CONFONDUS

- > Épreuve pour le 1^{er} cycle : un morceau au choix (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)
- > Épreuve pour les 2^e et 3^e cycles : un morceau imposé (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le conservatoire accueille des enfants en situation de handicap venant des écoles ou des instituts spécialisés. Certains d'entre eux peuvent y découvrir des présentations d'instruments faites par les professeurs ou les élèves des différentes classes instrumentales, d'autres (une vingtaine à ce jour) sont inscrits en tant qu'élèves et, dans la mesure du possible, suivent les cours et cursus comme les autres élèves. Des professeurs référents de l'accueil des publics en situation de handicap du conservatoire sont vos interlocuteurs dédiés. Se renseigner auprès du service de la scolarité.

LES ENGAGEMENTS DES ÉLÈVES, DES FAMILLES ET DU CONSERVATOIRE

L'inscription au conservatoire implique de respecter le contrat pédagogique « Enseignants-Élèves ».

LE CONSERVATOIRE S'ENGAGE À :

- > offrir une formation complète et de qualité en musique, danse et théâtre
- > accueillir et accompagner tous les élèves le plus loin possible en fonction de leur investissement personnel
- > favoriser leur épanouissement artistique et développer leur curiosité
- > donner des outils et des méthodes d'apprentissage
- > proposer l'accès aux manifestations culturelles du CRR et de l'Eurométropole de Metz (dans la limite des places disponibles).

EN RETOUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES S'ENGAGENT À :

- > adopter une attitude respectueuse et responsable : ponctualité, assiduité, politesse...
- > fournir un travail quotidien de qualité, conforme aux demandes de l'équipe pédagogique
- > avoir le matériel demandé à la maison et en cours (instruments, partitions, cahiers, tenues de danse...) et prendre soin du matériel mis à disposition au CRR
- > assister et participer à des prestations artistiques
- > pour l'élève mineur : la famille s'implique dans le suivi des études et s'engage à lui donner les moyens et le cadre pour effectuer son travail quotidien



Questions de parents

Voici quelques éléments de réponse aux questions que se posent souvent les parents. Cependant, n'oubliez pas que quelles que soient vos interrogations vous pouvez vous tourner vers les équipes pédagogique, administrative et technique.

Pour suivre nos actualités, nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site internet et nos réseaux sociaux (Facebook, YouTube et Instagram).

COMMENT FAIRE LE CHOIX D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE OU D'UNE PRATIQUE ARTISTIQUE ?

Le conservatoire organise chaque année au printemps des Portes Ouvertes pour permettre au public de découvrir l'ensemble des pratiques proposées (musique, danse et théâtre). Il existe également un parcours découverte qui permet à l'enfant de découvrir les instruments de musique (voir pages 10 et 11). Enfin, le conservatoire propose chaque année plus de 200 manifestations (dont des auditions, des classes ouvertes, des spectacles, etc.). Toutes ces occasions sont des moments privilégiés pour découvrir les enseignements du conservatoire et rencontrer les professeurs.

À QUEL ÂGE COMMENCER UNE PRATIQUE AU CONSERVATOIRE ?

Tous les enfants sont différents, les quelques informations ci-après ne sont données qu'à titre indicatif. En effet, la meilleure façon de le définir est d'échanger à ce sujet avec les professeurs.

- > Si à 4 ans, un enfant éprouve un vif désir de commencer la musique ou la danse, nous vous invitons à l'inscrire au parcours découverte (voir pages 10 et 11).
- > À partir de 6 ans, un enfant peut commencer à pratiquer un instrument.
- > À partir de 7 ans, un enfant peut commencer à pratiquer le chant choral (voir page 22).
- > Pour le cursus voix (dominante chant lyrique), il est important que la voix se soit stabilisée, nous préconisons donc 16 ans minimum pour les filles et 18 ans minimum pour les garçons (voir page 22).
- > Pour le théâtre, les cours d'initiation commencent à partir de 13 ans (voir page 48).



COMMENT AIDER SON ENFANT DANS SON APPRENTISSAGE ?

Comme dans toute discipline, progresser en musique, en danse ou en théâtre nécessite une pratique régulière.

La difficulté la plus fréquente est le travail demandé par la pratique et, pour les parents, l'accompagnement et le suivi indispensables qu'ils doivent mener pour arriver à faire répéter régulièrement les enfants.

Voici des conseils pour rendre la pratique plus agréable :

- > **Le temps** : convenez d'une heure à laquelle votre enfant pourra pratiquer tous les jours afin que sa pratique devienne une habitude. Cela est à adapter en fonction de son emploi du temps et celui de la famille.
- > **La répétition** : pour planifier des horaires de pratique pour les débutants, prévoir 15 minutes en moyenne de répétition par jour.
- > **L'accompagnement** : toute personne a besoin d'être encouragée dans son travail ; c'est pourquoi l'enfant doit se sentir accompagné dans sa pratique par votre présence. Même si vous n'êtes pas vous-même musicien, danseur ou comédien, votre accompagnement encourage et guide l'enfant.
- > **Dernier conseil** : ayez du plaisir ! Pratiquer un art devrait être quelque chose que l'enfant appréciera toute sa vie. Chaque personne apprend à son rythme et la clé du succès est d'apprécier également cette expérience.

QUEL EST LE COÛT FINANCIER D'UNE PRATIQUE ?

LE COÛT DES COURS

Il dépend du lieu de résidence, du parcours et des activités choisies (voir page 58).

Le montant, payable en une fois ou en trois fois, est dû pour l'année scolaire entière, même si l'élève abandonne en cours d'année (sauf cas particuliers détaillés dans la délibération métropolitaine en ligne sur notre site internet).

LE COÛT D'UN INSTRUMENT

Beaucoup de possibilités existent. Les luthiers proposent de l'achat neuf, de l'achat d'occasion, de la location. Les prêts sont également possibles. Le professeur ou l'équipe de la régie sera à même de vous renseigner et de vous orienter vers les différentes possibilités.

LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN MUSIQUE

En plus de l'instrument, il faut souvent se procurer d'autres fournitures (ex : pupitre neuf environ 20 € - méthodes : environ 25 € la méthode - petites fournitures : baguettes, graisses, huiles, anches pour clarinette / saxophone : environ 30 € par an). Pour les partitions, des systèmes de prêt existent et vous pouvez également vous adresser à la médiathèque du conservatoire.

LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN DANSE

Tenue de danse : de 10 € (leggings pour les niveaux initiation et 1^{er} cycle) à 140 € (justaucorps, collant, ½ pointes et pointes pour les niveaux 2^e et 3^e cycles).

LE COÛT DE L'ASSURANCE ÉVENTUELLE

Proportionnelle à la valeur de l'instrument et spécifique à ce dernier, elle couvre les risques tels que le bris, les chocs, le vol et tous autres dommages accidentels ; qu'ils aient eu lieu au domicile ou lors des déplacements (transports en voiture, séjours à l'étranger, auditions et concerts). Renseignez-vous auprès de votre assurance.

LE COÛT DE L'ENTRETIEN DE L'INSTRUMENT

Il est conseillé de prévoir une révision annuelle. Le professeur pourra vous donner des indications à ce sujet.

Tarifs

		FRAIS ANNUELS DE SCOLARITÉ				
		EUROMÉTROPOLE DE METZ**				
NIVEAU	FRAIS DE DOSSIER	Tranche 1 0 à 500 €	Tranche 2 501 à 1000 €	Tranche 3 1001 à 1500 €	Tranche 4 1500 à 2500 €	Tranche 5 2501 € et +
TARIF 1 Parcours Premiers pas Jardin, éveil et initiation (musique et danse)*	70	130	135	140	145	150
TARIF 2 Parcours diplômant, parcours accompagné ou parcours libre (1 cursus) Parcours diplômant cycles 1, 2, 3 en musique, danse et théâtre* - Initiation théâtre - Parcours libres	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire				
		135	150	165	180	195
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire				
		175,50	195	214,50	234	253,50
TARIF 3 Parcours pré-professionnel 3 ^e cycle spécialisé en musique, danse et théâtre*	70	180	195	210	220	230
TARIF 4 Parcours pratique collective seule Orchestres, chœurs, culture musicale, ...*	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire				
		100				
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire				
		130				
		Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire				
		110				
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire				
		143				
TARIF 6 Exonération 1 CHAM, CHAD, Élèves inscrits en 1 ^{re} et terminale de la filière S2TMD, Bénéficiaires du RSA, Personnels de l'Eurométropole de Metz en formation continue pour 1 an*	70	Exonération				
TARIF 7 Exonération 2 Étudiants inscrits en cours de théâtre au CRR du Grand Nancy, Étudiants en L1 et L2 de Musicologie*	-	Exonération				

*Pour toutes précisions, se référer aux conditions particulières disponibles sur notre site internet.

**En cas d'absence de justificatif de domicile, le tarif « hors Eurométropole de Metz » sera appliqué (voir conditions particulières).

***En cas d'absence d'avis d'imposition, la tranche 6 sera appliquée (voir conditions particulières).

Réduction : -10 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 3 enfants,
-20 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 4 enfants ou plus
(voir conditions particulières).



HORS EURO-MÉTROPOLE DE METZ	
Tranche 6***	
150	370
cours	
195	370
cours	
253,50	481
cours	
230	370
cours	
	150
cours	
	195
cours	
	200
cours	
	260



ATTRIBUTION D'AIDES INDIVIDUELLES

Les élèves en 3^e cycle spécialisé (instrumentistes), en 2^e année d'étude (chanteurs), en 3^e cycle ou 3^e cycle spécialisé (danseurs), peuvent bénéficier sous certaines conditions de ressources, d'une aide individuelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Contacter le secrétariat de la scolarité à la rentrée pour en savoir plus.

LOCATION D'INSTRUMENTS

Le conservatoire propose un parc d'instruments à la location : violon, alto, contrebasse, accordéon, hautbois, basson, cor, tuba... Le montant annuel des locations est actuellement le suivant :

1^{RE} ANNÉE : 184 €

2^E ANNÉE : 214 €

3^E ANNÉE : 274 €

4^E ANNÉE : 382 €

5^E ANNÉE : 534 €

L'année de location débute au 1^{er} octobre de l'année scolaire. Au-delà de la 5^e année, il n'y a plus de possibilité de location afin que de nouveaux élèves puissent bénéficier également de ce service. Les frais de location font l'objet d'une facturation trimestrielle la 1^{re} année et semestrielle les années suivantes. L'assurance pour l'instrument est obligatoire et à la charge de l'emprunteur. La location fait l'objet d'un contrat.

Renseignements auprès du régisseur adjoint :
03 57 88 38 52 / fglibert@eurometropolemetz.eu

